



**PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Rouen, le 4 novembre 2020

Le Préfet

Monsieur le Président,

Par courrier du 30 octobre, vous m'avez sollicité sur les éléments communiqués lors de l'incendie de l'entrepôt du 24 octobre dernier au sein du quartier de Caucriauville au Havre.

En premier lieu, je tiens à vous préciser que cet incendie a mobilisé pendant plusieurs jours, plusieurs dizaines de sapeurs pompiers qui ont procédé, en mission principale à son extinction, à éviter la propagation à un bâtiment d'une entreprise voisine mais aussi à mettre en sécurité des personnes situées dans l'environnement immédiat de cet entrepôt. De manière préventive, les logements en proximité de l'incendie ont été évacués.

Comme prévu de manière automatique en cas d'incendie avec dégagement important de fumées, un réseau de détection et de mesures atmosphériques a été déployé par les sapeurs pompiers. Le risque de pollution a également été pris en compte.

Ainsi, le SDIS a déployé un réseau de mesures sur 7 points en périphérie du site incendié : 6 sur la commune du Havre et 1 sur la commune de Montivilliers.

Aucune des multiples détections effectuées n'a mis en évidence la présence de concentrations de produits pouvant générer des effets sanitaires graves et immédiats pour la santé. Il convient néanmoins de préciser que des effets incommodants avec une gêne olfactive ont été identifiés, mais étant rappelé, comme mentionné supra, que les logements en proximité avaient été évacués.

Cela étant, au regard de la nature du sinistre, des concentrations de monoxyde de carbone, caractéristiques des fumées d'incendie ont été relevées sur 2 points. La présence d'un taux de particules fines supérieur à 100 microgrammes par m³ d'air a aussi été identifiée sur 4 points.

M. Denis MERVILLE
Président d'ATMO NORMANDIE
3 place de la pomme d'or
76000 ROUEN

En complément des 7 points de mesures, des prélèvements d'air par canister ont été réalisés au plus près du foyer d'incendie. Ils sont en cours d'analyse auprès de votre structure et permettront, en fonction des résultats, de définir si des actions complémentaires sont nécessaires.

Parallèlement à ces actions liées aux mesures atmosphériques, aucune pollution n'a été identifiée au niveau de la Lézarde. Toutes les eaux d'extinction ont été recueillies dans le réseau unitaire de la ville et traitées par la station d'épuration.

Toutes les actions et mobilisation des moyens prévus par la circulaire interministérielle du 20 février 2012 ont été activées afin d'évaluer a posteriori si des actions complémentaires seront nécessaires pour évaluer les impacts sanitaires et environnementaux de cet incendie.

Pour votre parfaite information, j'ajoute que ces éléments ont été communiqués par courrier le 29 octobre dernier au directeur de l'association ROBIN DES BOIS qui m'a sollicité sur le sujet.

* * * *

En second lieu, s'agissant des travaux entrepris conformément à mon engagement lors de notre rencontre le 15 juillet dernier sur la communication en cas d'incendie industriel générant des fumées et dégagements gazeux, plusieurs réunions de travail ont, comme vous le savez, eu lieu au cours de l'été.

Elles ont permis d'élaborer collégalement un tableau retraçant les aléas susceptibles de se présenter, les effets perceptibles et les éléments de communication à privilégier pour répondre à la nécessité d'information claire et précise de la population. Ces éléments sont complétés par les consignes comportementales attendues pour permettre la mise en protection nécessaire de la population.

Le contexte sanitaire et la mobilisation de mes services sur la mise en oeuvre des dispositions pour lutter contre l'épidémie de Covid19 n'ont certes, pas permis de totalement finaliser le travail entrepris. Cependant, les éléments de communication discutés au sein de ce groupe de travail sont d'ores et déjà utilisés en tant que de besoin par mes services.

En outre, je tiens à vous informer qu'une version consolidée du travail réalisé au vu des retours des services concernés (SDIS, DREAL, ARS et vous même) va prochainement faire l'objet d'une relecture commune avant diffusion. Dans cette perspective, mon directeur de cabinet va prendre l'attache de votre directrice pour échanger directement sur ces travaux et les ultimes ajustements à opérer.

Telles sont les informations que je tenais à vous apporter en réponse à votre courrier.

Je vous prie d'agréer Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

laurent mabire


Pierre André DURAND